

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente-et-un mars à vingt heures, sont réunis les membres du Conseil municipal sur convocation de Monsieur le Maire de Saint-Joseph.

Présents : Fabrice DUCRET, Jean Louis CHOUVELLON, Marie-Jo BONNAND, Julien FREYCON, Paméla BONNAND, Damien LEBRE, Nicole MICHALET, Andrée GILLIER, Alain GONZALEZ, René NÉEL, Sandrine COMTET, Sandrine VASSEL, Mehdi GALLARDO et Maria LAZZARO

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 14 + 5 pouvoirs

Absents excusés : Jean-Marc FABRE, Baptiste FONTAINE, Morgane PORTE, Antoine CHOUVION

Pouvoirs : Jean-Marc FABRE donne pouvoir à Jean-Louis CHOUVELLON, Christelle LAMY-QUIQUE donne pouvoir à Sandrine COMTET, Baptiste FONTAINE donne pouvoir à Fabrice DUCRET, Morgane PORTE donne pouvoir à Julien FREYCON, Antoine CHOUVION donne pouvoir à Andrée GILLIER,

Secrétaire de séance : Julien FREYCON

Date de convocation : 25/03/2021

Ordre du jour :

- ✓ Compte administratif 2020 de la commune
- ✓ Adoption du compte de gestion 2020
- ✓ Affectation du résultat 2020 de la commune
- ✓ Taux d'imposition 2021
- ✓ Budget primitif 2021 de la commune
- ✓ Demande de subvention à la Région pour les travaux à la Faravelle
- ✓ Demande de subvention bonus-relance à la Région pour les travaux au restaurant scolaire
- ✓ Remboursement de frais de personnel au SIVOM Le Rieu
- ✓ Questions orales

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 3 MARS 2021

Monsieur le Maire demande s'il y a des objections ou des remarques par rapport au dernier compte-rendu, envoyé préalablement par mail et demande sa validation à l'Assemblée.

Sandrine COMTET observe que le camp des ados était à l'ordre du jour des questions orales du précédent conseil mais qu'il n'y a pas eu de débat à ce sujet.

Paméla BONNAND précise que le sujet des ados n'a été abordé que lors de la discussion du déménagement du relais d'assistante maternelle pour libérer la salle au profit exclusif des ados. Le compte rendu n'est donc pas modifié.

ADOPTÉE à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 26/2021

DÉLIBÉRATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Fabrice DUCRET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

2020	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	40 110,97 €			321 083,28 €	- €	280 972,31 €
Opérations de l'exercice	429 593,19 €	270 460,74 €	1 159 054,02 €	1 399 549,53 €	1 588 647,21 €	1 670 010,27 €
TOTAUX	469 704,16 €	270 460,74 €	1 159 054,02 €	1 720 632,81 €	1 588 647,21 €	1 950 982,58 €
Résultats de clôture	159 132,45 €		- €	240 495,51 €		81 363,06 €
Restes à réaliser			- €	- €	- €	- €
TOTAUX cumulés	469 704,16 €	270 460,74 €	1 159 054,02 €	1 720 632,81 €	1 588 647,21 €	1 950 982,58 €
RÉSULTATS définitifs	199 243,42 €		- €	561 578,79 €		362 335,37 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, hors de la présence de Monsieur Fabrice DUCRET, Maire,

APPROUVE le compte administratif 2020 de la commune.

ADOPTÉE à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 27/2021**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET DE LA COMMUNE**

Vu les articles L2122-21, L2343-1, D2343-1 et D2343-10 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par monsieur Laurent BALMONT, receveur municipal, et que le compte de gestion établi par celui-ci est conforme au compte administratif de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du Budget communal dressé pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉE à l'unanimité

DÉLIB 28/2021**AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 DE LA COMMUNE**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de monsieur Fabrice DUCRET, maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Virement à la section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser 2020	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
				Dépenses		
Investissement	- 40 110,97 €		-159 132,45 €		- €	-199 243,42 €
Fonctionnement	321 083,28 €	321 083,28 €	240 495,51 €			561 578,79 €
				Recettes		

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AFFECTE** le résultat comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2020	561 578,79 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	199 243,42 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	362 335,37 €
Total affecté au c/1068	199 243,42 €
DEFICIT ou EXCEDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2020	
Excédent à reporter (ligne 002)	362 335,37 €

ADOPTÉE à l'unanimité

DÉLIB 29/2021

TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire rappelle que la dotation forfaitaire de l'État est en baisse du fait d'un écrêtement. Cette baisse n'est pas encore notifiée en 2021. En 2020, elle représentait une diminution des recettes de 3 628 euros. En 2021, la baisse pourrait être sensiblement la même. Ainsi le prélèvement de l'État sur la dotation forfaitaire se poursuit. En fonction de cette évolution quasi certaine, il faut piloter au mieux le budget. La Commission des finances de la Commune s'est réunie quatre fois pour construire et équilibrer le budget 2021.

En prenant en compte la baisse des dotations et l'augmentation des dépenses liées à l'évolution du coût des approvisionnements, l'équilibre du budget se fait par une maîtrise des charges et une augmentation raisonnée des autres recettes.

Par ailleurs, l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette refonte de la fiscalité locale est entrée progressivement en vigueur depuis 2020. Ainsi en 2021, les communes doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de TFPB de 2020. Le taux départemental de TFPB 2020 s'élève à 15,30 %.

Donc le taux communal en 2021 intègre le taux départemental, ce qui correspond à un transfert de ressources du Département à la Commune en compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'augmenter les taux d'imposition de taxes foncières bâties et non bâties de 3%.

Medhi GALLARDO arrive à 20h45.

Nicole MICHALET demande si la taxe d'habitation concernait beaucoup d'habitants.

Andrée GILLIER demande pourquoi l'an dernier le taux de taxe d'habitation n'avait pas été augmentée.

Jean-Louis CHOUVELLON répond que les augmentations de taux de taxe d'habitation de 2020 n'ont pas été compensées par l'État en 2020 et que le produit fiscal supplémentaire n'aurait pas été reversé à la commune.

Andrée GILLIER ne trouve pas normal que les locataires ne contribuent plus aux financements publics et que seuls les propriétaires participent aux financements des communes et de l'État.

Les taux d'imposition votés en 2020 étaient de :

- Taxe d'habitation 10,13 %
- Foncier bâti 18,34 %
- Foncier non bâti 42,85 %

Considérant l'article 1518 bis du Code Général des Impôts relatif à la revalorisation des bases d'imposition,

Considérant le produit fiscal attendu inscrit au budget primitif communal 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **VOTE** les taux d'imposition communaux suivants pour l'année 2021 :

- Foncier bâti 34,65 % dont 15,30% issu du Département
- Foncier non bâti 44,14 %

ADOPTÉE à 16 pour et trois abstentions d'Andrée GILLIER, Medhi GALLARDO et pouvoir d'Antoine CHOUVION à Andrée GILLIER

DÉLIB 30/2021

BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le Budget primitif 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En section de fonctionnement, le budget s'élève à 1 629 000 euros

DÉPENSES	Réalisation 2020	BP 2021	
011 Charges à caractère général	284 616	309 045	19,0%
012 Charges de personnel	451 611	436 000	26,8%
023 Virement à la section d'investissement		424 925	26,1%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 914	16 300	1,0%
65 Autres charges de gestion courante	375 822	410 430	25,2%
66 Charges financières	29 123	27 900	1,7%
68 Dotations aux amortissements et provisions		350	0,0%
022 Dépenses imprévues	-	4 050	0,2%
TOTAL	1 159 086	1 629 000	100,0%

RECETTES	Réalisation 2020	BP 2021	
002 Excédent de fonctionnement reporté		362 335	22,2%
013 Atténuation de charges	31 869	11 000	0,7%
70 Produits des services, du domaine et ventes	262 477	168 091	10,3%
73 Impôts et taxes	882 052	884 793	54,3%
74 Dotations, subventions et participations	209 765	197 594	12,1%
75 Autres produits de gestion courante	893	10	0,0%
042 Opérations de transfert entre sections	1 354	-	0,0%
76 Produits financiers	1 758	1 470	0,1%
77 Produits exceptionnels	9 382	3 707	0,2%
TOTAL	1 399 550	1 629 000	100,0%

SECTION D'INVESTISSEMENT

En section d'investissement, le budget s'élève à 743 200 euros :

DÉPENSES	Réalisation 2020	BP 2021	
16 Emprunts et dettes assimilées	378 604	83 500	11,2%
204 Subventions d'équipement versées	5 921	2 000	0,3%
20 Immobilisations incorporelles	8 741	8 000	1,1%
21 Immobilisations corporelles	34 974	450 457	60,6%
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	1 354	-	0,0%
001 Déficit d'investissement reporté	-	199 243	26,8%
TOTAL	429 593	743 200	100,0%

RECETTES	Réalisation 2020	BP 2021	
021 Virement de la section de fonctionnement	-	424 925	57,2%
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	17 914	16 300	2,2%
10 Dotations, fonds divers, réserves	167 792	290 705	39,1%
13 Subventions d'investissement	72 482	-	0,0%
27 Autres immobilisations financières	12 273	11 270	1,5%
TOTAL	270 461	743 200	100,0%

Andrée GILLIER demande si les subventions pour la Faravelle sont inscrites au budget 2021.

Jean-Louis CHOUVELLON répond non car les subventions ne sont pas toutes demandées et aucune notification n'a été faite par l'État et le Département.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **VOTE** le budget de la Commune pour 2021 qui s'élève à 2 372 000 € dont :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
VOTE	1 629 000,00 €	1 266 664,63 €
RESTE A REALISER N-1	0,00 €	0,00 €
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	362 335,37 €
TOTAL DE LA SECTION	1 629 000,00 €	1 629 000,00 €

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
VOTE	543 956,58 €	743 200,00 €
RESTE A REALISER N-1	0,00 €	0,00 €
001 SOLDE D'EXECUTION	199 243,42 €	0,00 €
TOTAL DE LA SECTION	743 200,00 €	743 200,00 €

ADOPTÉE à l'unanimité

DÉLIB 31/2021

DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES POUR LES TRAVAUX À LA FARAVELLE

Monsieur le Maire donne la parole à Julien FREYCON. Il fait part à l'assemblée municipale d'un besoin pour le bâtiment de la Faravelle :

- travaux de réhabilitation du bâtiment de la Faravelle d'un montant de 965 001 € HT

La commune a établi un plan de financement :

Nature des dépenses	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant
			État DSIL	386 000 €
			Région	96 500 €
			Département de la Loire	289 500 €
			Total financement public	772 000 €
Travaux	846 907 €	1 016 288 €	FCTVA	158 299 €
			Autofinancement	
Étude et maîtrise d'œuvre	118 093 €	141 712 €	Emprunt	227 702 €
Total	965 001 €	1 158 001 €	Total	1 158 001 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

SOLLICITE une subvention de **96 500 euros** auprès du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes pour les travaux de réhabilitation du bâtiment de la Faravelle ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires pour ce faire et à signer les conventions nécessaires.

Les crédits sont prévus au budget de la commune 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

DÉLIB 32/2021

DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES POUR LES TRAVAUX AU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Julien FREYCON. Il fait part à l'assemblée municipale d'un besoin pour le restaurant scolaire :

- travaux de réhabilitation du restaurant scolaire d'un montant de **35 047,91 € HT**

La commune a établi un plan de financement :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Revêtement de sol	10 554,00 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	50%	17 523,95 €
Maçonnerie et rampe d'accès	7 056,45 €			
Faux plafond	1 597,50 €			
Plâtrerie et peinture	12 971,90 €			
Raccordement système sécurité incendie	888,06 €			
Métallerie garde-corps	1 980,00 €	Autofinancement de la commune		17 523,96 €
TOTAL	35 047,91 €	TOTAL		35 047,91 €

Ainsi ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes au titre du dispositif « Bonus-Relance ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

SOLLICITE une subvention de **17 523,95 euros** auprès du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes au titre du dispositif « Bonus-Relance » pour les travaux de réhabilitation du restaurant scolaire ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires pour ce faire et à signer les conventions nécessaires.

Les crédits sont prévus au budget de la commune 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

DÉLIB 33/2021

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE PERSONNEL AU SIVOM LE RIEU

Monsieur le Maire indique qu'un agent des services techniques du SIVOM Le Rieu a continué à faire le ménage à la salle communale de la Faravelle depuis le 1^{er} janvier 2020, alors que cette compétence n'est pas du ressort du SIVOM Le Rieu. Le ménage de la Faravelle représente 7h30 de travail par semaine.

Il a été mis fin à cette intervention de l'agent du SIVOM dans les locaux communaux le 1^{er} mars 2021.

Toutefois la charge de personnel doit être remboursée au SIVOM Le Rieu. Cela représente une somme de 9 216,67 euros.

Nicole MICHALET remarque que le temps qui est rendu au service technique vient en plus au SIVOM, alors que le nombre d'agents aux services techniques étaient déjà importants pour les deux communes du SIVOM.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un ajustement nécessaire pour que les agents du SIVOM soient employés effectivement sur la compétence du SIVOM, et non plus au ménage de la Faravelle.

Julien FREYCON propose d'inviter le responsable des services techniques au début du prochain conseil municipal pour présenter le fonctionnement des services techniques du SIVOM Le Rieu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de rembourser le SIVOM Le Rieu au titre de l'intervention d'un de ses agents pour le ménage du bâtiment de la Faravelle du 1^{er} janvier 2020 au 28 février 2021, à hauteur de 9 216,67 euros ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires pour ce faire.

Les crédits sont prévus au budget de la commune 2021.

ADOPTÉE à 17 voix pour, 1 voix contre de Nicole MICHALET et 1 abstention de Paméla BONNAND

QUESTIONS ORALES

1. Bibliothèque et CCAS

Monsieur le Maire salue le travail qui a été fait au CCAS et à la bibliothèque, ainsi que les projets qui sont portés par les élus et les bénévoles. Aussi les budgets de la bibliothèque et du CCAS sont donc passés respectivement de 1500 € à 4000€ et de 3500€ à 8000€. Marie-Jo BONNAND précise pour la bibliothèque que la participation au niveau national est plutôt de 2 à 2,5€ par habitant.

2. Observation de la Préfecture sur la délibération du 4 mars 2021 relative à la formation des élus

Par un courrier du 12 mars 2021, le bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité de la Préfecture de la Loire remarque que la délibération du 4 mars 2021 relative à la formation des élus fait mention que « conformément à l'article L2123 du CGCT, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé de formation est renouvelable en cas de réélection. »

La Préfecture indique que « cet article concerne exclusivement le congé de formation au bénéfice des seuls membres du conseil municipal qui sont salariés ou ont la qualité d'agents publics. Ils doivent, pour en bénéficier, adresser une demande écrite à leur employeur dans les conditions fixées aux articles R2123-15 à R2123-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). »

La Préfecture indique que la commune ne peut pas limiter à 18 par élu le nombre de jours de formation pour la durée du mandat. La seule limite est celle du montant des crédits ouverts au titre de ces dépenses de formation qui ne peuvent être inférieures à 2% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal conformément aux articles L2123-14 du CGCT.

Cette observation n'appelle pas de nouvelle délibération.

3. Propreté

Sandrine VASSEL du comité de fleurissement informe qu'il manque des poubelles au niveau des arrêts de bus.

4. Passage des sacs jaunes aux bacs jaunes

Monsieur le Maire a fait un courrier à Saint-Etienne Métropole pour demander la mise en place de bacs jaunes. Ce courrier indique que dans le cadre de la prise en charge des déchets (sacs jaunes), la commune souhaiterait bénéficier de bacs jaunes au lieu de sacs jaunes. En effet, cette réflexion a été mûrement réfléchi car depuis de nombreuses semaines voire des mois les habitants informent des désagréments qu'ils rencontrent avec les dépôts des sacs : familles nombreuses, sacs qui s'entassent dans les jardins et garages entre autres réclamations. Aussi la commune a demandé qu'elles sont les démarches à suivre quant à l'information des riverains ainsi que vis-à-vis de la Métropole de Saint-Étienne.

5. Tarifs d'occupation du domaine public

Andrée GILLIER rappelle que le Conseil municipal devait réexaminer les tarifs d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire répond qu'en l'absence de nouvelle délibération, ce sont les tarifs de la précédente délibération qui sont applicables. La commission des finances devra se réunir pour revoir ces tarifs afin de les présenter au prochain conseil municipal.

6. Bulletin municipal

Damien LEBRE présente le retour de BAYACOM qui va faire et éditer le bulletin municipal. Damien LEBRE fait appel aux conseillers pour la rédaction d'article, avant le 29 avril 2021.

Un article doit être prévu pour lutter contre les aboiements de chiens et les déjections canines.

Julien FREYCON souhaite faire un article sur l'urbanisme et présenter comment se calcule la taxe d'aménagement.

Plusieurs thèmes sont proposés en fonction des photos qui ont été réalisées récemment : les travaux par Julien FREYCON et Marie-Jo BONNAND, le mur des Castors par Andrée GILLIER, la commémoration de la Guerre d'Algérie par Fabrice DUCRET, la nouvelle secrétaire de mairie par Fabrice DUCRET, le budget 2021 à voir avec le secrétariat.

7. CCAS

Sandrine COMTET informe qu'un bulletin d'information à destination des personnes de plus de 70 ans a été mis en place. Il s'appelle « La Gazette des Seniors » et sera trimestriel. Le premier numéro vient d'être distribué. L'accueil était bon.

8. Sécurité

Monsieur le Maire a contacté la Préfecture pour faire un comptage des voitures à deux endroits de la commune à deux endroits de la commune : 69 rue des Martyrs et 20 route du 3 juillet 1967 en montant, pendant 15 jours, nuit et jour.

Une opération de contrôle avec la Gendarmerie a eu lieu à Bissieux.

Monsieur le Maire a rencontré trois jeunes qui avaient commis des incivilités routières. Cela permet de recadrer les agissements et d'avoir un contact.

Julien FREYCON informe que la Gendarmerie de nuit a baissé ses effectifs. Monsieur le Maire répond que la Gendarmerie est en phase test pour une nouvelle organisation au niveau du département la nuit.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.

La Secrétaire de séance :

Le Maire :

Les Conseillers municipaux :